

# Appel à candidatures

## Admission

### au programme doctoral

## SACRe 2018

Le programme doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) est ouvert à tous les candidats titulaires d'un diplôme de niveau master 2 venant de tout établissement d'enseignement supérieur, artistes expérimentés ou théoriciens.

Ils suivront une formation au sein de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL).

Ils peuvent bénéficier d'un contrat doctoral ou d'une bourse de recherche pendant trois ans.

Après soutenance de leurs travaux, ils pourront obtenir le titre de Docteur de l'université PSL.

Cet appel est ouvert à l'international sans limite d'âge.

### 1. Présentation générale

Explorer les territoires communs de la recherche et de la création, permettre à des créateurs et à des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe.

Ce programme est le résultat de la coopération de six institutions, cinq grandes écoles nationales supérieures associées de PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts), et l'École normale supérieure (ENS) membre de PSL.

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des **artistes**, créateurs et interprètes, des **théoriciens** en sciences exactes, humaines et sociales, mettant ainsi en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- pour les artistes, en la création d'œuvres et la rédaction d'un portfolio, étroitement associées à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés ;
- pour les théoriciens, en la production d'une thèse écrite.

## 2. Modalités de la formation doctorale

### Direction de thèse

La direction de la thèse (HDR) pourra être choisie, de préférence, parmi les membres de *SACRe / le Laboratoire* (EA 7410), ou d'une des équipes rattachées à l'École doctorale 540-Ecole doctorale transdisciplinaire Lettres/Sciences, et comportera un artiste appartenant également de préférence à l'EA 7410 ou à une des équipes rattachées à l'ED 540.

La liste des membres est disponible sur le site Web de [l'ED 540](#) et à cette [adresse](#).

### La formation doctorale proposée dure 3 ans et comprend :

- Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires, chaque institution organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun des doctorants qui lui sont rattachés.
- Une formation à choisir parmi l'offre de l'École doctorale 540 (plus d'informations [ici](#)).
- Un séminaire spécifique SACRe, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorants admis dans la formation.

Des bilans d'étape et les travaux des doctorants doivent être présentés chaque année.

Les doctorants sont également invités à participer à l'élaboration de publications, de journées d'études, de manifestations publiques, et sont incités à réaliser des actions en partenariat. Pendant la 2<sup>e</sup> année d'études, le doctorant est encouragé à partir un semestre à l'étranger. PSL veillera à y contribuer matériellement.

### Financement et offres en lien avec la formation :

Les doctorants reçus avec attribution de contrats doctoraux par PSL perçoivent l'allocation pendant trois ans, durée légale de la formation. Le report éventuel de la soutenance du doctorat au-delà de la durée de trois ans n'est envisageable que dans des conditions exceptionnelles et, s'il est accordé, ne donne pas droit à prolongation du contrat doctoral ou de la bourse. Le montant du contrat doctoral s'élève à 1 758 euros brut mensuels (montant en vigueur depuis le 29 août 2016). Sous certaines conditions, les doctorants bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre de manifestations liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

### Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe :

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorants en écoles d'art. La thèse se compose conjointement d'œuvres, dans les formats et supports propres à chaque discipline, ainsi que d'un portfolio. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques ou non, qui ont accompagné le travail de création. Il apporte une réflexion argumentée et problématisée sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet personnel du doctorant et en accord avec les directeurs de la thèse.

La soutenance de thèse des doctorants artistes s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et le portfolio.

La soutenance de thèse des doctorants théoriciens s'appuie sur la présentation de la thèse écrite. On y fera place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat.

Dans les deux cas, au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL.

### 3. Conditions d'admission et modalités de candidature

#### Conditions d'admission :

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master.
- Diplôme conférant le grade de master ou diplôme équivalent, français ou étranger (Master 2).
- Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur français ou étranger.

Les candidats artistes doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une réelle pratique artistique.

Les candidats ne doivent pas être déjà inscrits en thèse.

Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidats.

Les candidats ne peuvent se présenter plus de trois fois.

#### Modalités de candidature :

Le recrutement est réalisé en deux phases.

Les candidatures se font d'abord auprès de l'établissement partenaire choisi par le candidat selon la thématique de son projet :

- Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique) <http://www.cnsad.fr>
- Le CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris) [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)
- L'ENS (École normale supérieure) [www.ens.fr](http://www.ens.fr)
- L'ENSAD (École nationale supérieure des arts décoratifs) [www.ensad.fr](http://www.ensad.fr)
- La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son) [www.femis.fr](http://www.femis.fr)
- Les Beaux-Arts (École nationale supérieure des beaux-arts). [www.beauxartsparis.fr](http://www.beauxartsparis.fr)

Chaque établissement précise sur son site Web les modalités de dépôt de candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

**du mercredi 4 avril au lundi 28 mai 2018 16 heures**

À l'issue d'une procédure de sélection, chaque institution se prononce sur l'admissibilité du ou des candidats retenus. L'admission définitive est ensuite prononcée par le jury plénier PSL, après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque institution. Les résultats définitifs sont annoncés sur le site Web du Collège doctoral de PSL mi-septembre 2018.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou école d'art d'une part, et à PSL d'autre part, est nécessaire pour suivre la formation (paiement des droits uniquement à l'école ou au conservatoire concerné). Les doctorants préparant leur thèse à l'École normale supérieure de Paris s'inscrivent uniquement à l'ENS.

#### Plus d'informations sur :

- le site Web de PSL, cliquez [ici](#)
- le site Web du Collège doctoral de PSL, cliquez [ici](#)
- les sites Web des 6 établissements partenaires.

Contact : [sacre@psl.eu](mailto:sacre@psl.eu)

